Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
26/07/2018	26/07/2018	2018-0169

1. Intitulé du projet

PLATEFORME DE STOCKAGE ET DE VENTE DE CONTAINERS RESOTAINER DE BOIS GRENIER (59)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SAS ROBERT ARNAL ET FILS

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : ALIAS, Vincent, représentant de la société commerciale RESOTAINER

RCS / SIRET : 5 8 2 6 8 0 7 8 1 0 0 0 9 0

Forme juridique : Société par Actions Simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
39. b) Travaux, construction et opérations d'aménagements	Opération d'aménagement dont l'assiette foncière ne dépasse pas 10 ha (1,89 ha) et créant une superficie de plancher de 12 080 m² > 10 000 m². Projet soumis à déclaration vis-à-vis des rubrique 2.1.5.0 et 3.1.2.0 de la nomenclature Loi sur l'Eau. A noter que le projet n'est pas soumis à la rubrique 10. Canalisation et régularisation des cours d'eau de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement (linéaire busé de 12,5 m < 100 m).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une plateforme de stockage (activité garde meuble). Le stockage s'effectue sous la forme de 6 entrepôts constitués de containers maritimes recyclés (en acier) et ne nécessite pas la création de bâtiment avec fondation.

La plateforme est prévue en enrobé et entraîne l'imperméabilisation de 17 685 m².

Aucun stockage n'est prévu en dehors des containers.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet concerne la construction d'entrepôts à l'air libre, à destination des professionnels ou particuliers ayant besoin de stockage à court, moyen ou long terme.

L'aménagement de la plateforme RESOTAINER s'inscrit dans la continuité et le développement de la zone d'activités de la "Houssoye".

Le projet génère la création d'un emploi à minima en phase exploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le conteneur maritime, pilier du transport multimodal, est utilisé comme module constructif car il est autoporteur, étanche, sécurisé et mobile. Les bâtiments sont constitués de containers superposés qui sont acheminés par camion.

Le terrain est aménagé sous la forme d'une plateforme réalisée en enrobé bitumeux qui accueillera les containers, les zones de circulation et de stationnement. Le projet comporte également des espaces verts qui permettent la plantation d'espèces végétales et accueilleront à terme un bassin de gestion des eaux pluviales.

La durée totale des travaux est de 3 mois.

La construction a un très faible impact sur l'environnement du fait de travaux très courts et de l'absence de béton et autres produits non-recyclables.

La date de démarrage des travaux sera adaptée en fonction de la date de réception des autorisations nécessaires au projet (code de l'urbanisme et de l'environnement).

Afin de permettre un accès supplémentaire au site d'étude, le cours d'eau présent en bordure sud-est sera busé sur 12,5 m environ. A noter que ce cours d'eau est modifié par la main de l'homme au droit du site d'étude. En effet il est d'ores et déjà busé en Ø800 et Ø600 sur plus de 110 m linéaire au droit du site d'étude.

Concernant le busage sur 12,5 m linéaire prévu dans le cadre du projet, la capacité de transit actuelle du cours d'eau sera conservé (Ø600, p=0,12% en amont immédiat).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, le site acceuillera la plateforme RESOTAINER composée de 6 ilôts de stockage (entrepôts de containers).

Le site ouvert au public, les containers seront mis en location pour le stockage.

Le projet ne produit pas de déchets ni de résidus d'exploitation ni d'émanations quelconques. Aucun stockage en dehors des containers n'est prévu. Les biens stockés seront sans danger pour l'environnement.

Dans sa phase exploitation, le site sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable et réseaux d'eaux usées domestiques. Un ouvrage de rétention sera mis en place pour la gestion des eaux pluviales du projet et sera dimensionné selon la doctrine de la DDTM59 et les préconisations de la métropole de Lille. L'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et en surface sera privilégiée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau vis-à-vis de la rubrique 2.1.5.0 (rejets d'eaux pluviales).

Le projet fera également l'objet d'une demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette foncière :	18 925 m²
Surface totale imperméabilisée :	17 685 m²
Surface de plancher :	12 080 m²
Nombre de place de stationnement véhicules légers :	10 places
Nombre de place de stationnement poids lourds :	aucune, poids lourds de passage uniquement.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Adresse :
chemin de la patinerie
59 280 BOIS GRENIER

Parcelles n°336 et n°339 section ZD.

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 02 ° 89 ' 38 " 32 **Lat.** 50 ° 65 ' 13 " 71

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	D'après les informations bibliographiques disponibles, la ZNIEFF la plus proche se trouve à 4,7 km au nord-est. Il s'agit des "Prairies inondables d'Erquinghem -lys" - code 310013309.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le site d'étude se trouve au sein du Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement du département du Nord approuvé le 7 juin 2012 par l'arrêté préfectoral n°20120607.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Selon le porter à connaissance des zones à dominante humide du territoire du SAGE de la LYS, sur lequel se trouve le site d'étude, la zone à dominante humide la plus proche se trouve à environ 3 km à l'Est. La zone humide d'importance internationale RAMSAR la plus proche se trouve à environ 40 km au nord-ouest. Il s'agit des "Maris Audomarois". A noter que la ripisylve en bordure de cours d'eau sera conservée en phase exploitation.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site d'étude correspond à un champ cultivé. Aucun site BASIAS/BASOL n'est recensé dans un rayon de 200 m autour du site d'étude. On note cependant la présence de plusieurs site BASIAS à environ 300 m au Nord au sein de la zone d'activité de la Houssoye. A noter que seul un diagnostic environnemental des sols permettrait de conclure sur la présence ou l'absence de pollutions dans les sols au droit du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site d'étude se trouve hors zone de répartition des eaux (ZRE), mais à proximité immédiate de la ZRE de la "Nappe Calcaires Carbonifères".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Selon l'ARS délégation du Nord (consulté par e-mail le 05/06/18), la commune de Bois-Grenier et ses communes limitrophes ne possèdent pas de captage d'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	D'après les informations bibliographiques disponibles, le site se trouve hors site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 21 km au sud-ouest. Il s'agit du site "Les Cinq Tailles"" - code FR3112002.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	En phase exploitation, le projet n'engendre aucun prélèvement d'eau directement (par forage) sur le site mais des prélèvements d'eau dans le réseau AEP communal liés à l'alimentation en eau potable des bâtiments projetés. Au stade actuel des études, aucun prélèvement d'eau/pompage, n'est nécessaire en phase travaux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'impliquera pas de modification prévisible des masses d'eaux souteraines. Le projet sera conçu dans le respect de la doctrine de la DDTM59 en matière de gestion des eaux pluviales (traitement qualitatif et quantitatif des eaux pluviales avant rejet des eaux vers le milieu superficiel à favoriser).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les seuls déblais sont liés à la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales et seront évacués selon la réglementation en vigueur vers une filière de traitement adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet n'induira pas d'apports de matériaux naturels extérieurs au site pour la construction des ilôts de stockage. Les bâtiments sont réalisés à partir d'anciens containers maritimes recyclés. Les matériaux importés ne correspondent pas à des ressources naturelles. Le projet ne nécessite pas de remblais mais seulement l'apport d'enrobé.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet nécessite l'imperméabilisation de 1,7 ha pour la réalisation de la plateforme. Cependant, le site d'étude correspond actuellement à un champ agricole. Le site fait donc d'ores et déjà l'objet d'activités humaines et se trouve au sein d'un milieu anthropique (ZAC).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	Le projet engendre l'imperméabilisation d'environ 1,7 ha actuellement cultivé (terrain agricole).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de BOIS-GRENIER ne fait pas l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologique (PPRT). L'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) la plus proche se trouve à environ 200 m au nord-ouest (ALDI MARCHE).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune de BOIS-GRENIER ne possède pas de Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondations (PPR Inondation). Un cours d'eau, "la rivière des Layes" passe en bordure est du site. Ces débordements ne sont pas étudiés au sein de l'Atlas des Zones Inondables au droit du site. BOIS-GRENIER ne possède pas de PPR Mouvement de Terrain. Le site se trouve en zone d'aléa moyen du risque de retrait gonflement des argiles d'après la carte d'aléas du BRGM.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	En phase exploitation, les déplacements sur site sont majoritairement ceux de véhicules légers pour la clientèle. En phase travaux (limitée à 3 mois), des engins de travaux publics circuleront sur le site d'étude et ses environs (camions notamment pour l'acheminement des containers).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Le projet engendrera en phase exploitation peu de nuisances sonores (liées au déplacement sur site de la clientèle à une vitesse maximale de 10 km/h et majoritairement piétonne). En phase travaux, les nuisances sonores générées par le projet sont limitées à la circulation et l'utilisation des engins de chantier comme décrits plus haut (nuisance ponctuelle et diurnes). Le site d'étude est limitrophe de la zone d'activités de la "Houssoye" et est soumis au nuisances sonores liées au commerces et activités qui s'y trouvent.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Les odeurs susceptibles d'être générées par le projet résultent de la création de la plateforme en enrobé existante et des parkings clientèle et sont donc temporaires.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Les vibrations sont faibles et limitées dans le temps à la phase travaux (absence de démolition).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Les aménagements prévus dans le cadre du projet (bâtiments de stockage) sont sources d'émissions lumineuses avec un éclairage nocture des espaces verts et enseigne. L'éclairage des voies circulées de la plateforme se fait lui par détection de présence. Dans l'état actuel, le site est soumis aux émissions lumineuses de la zone d'activités limitrophe de la "Houssoye".
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le rejet de polluants dans l'air sera limité en phase travaux et en phase exploitation (gaz d'échappement des véhicules légers de la clientèle du site). Les véhicules et engins utilisés en phase travaux seront conformes à la réglementation en vigueur.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le projet fera l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0 rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur les sols ou dans les sous-sols). Conformément à la doctrine de la DDTM59, une gestion des eaux pluviales par la mise en place d'un bassin de rétention/ infiltration sera privilégiée (étude de perméabilité des sols à réaliser). En cas d'impossibilité, une gestion des eaux pluviales par rejet à débit régulé vers la rivière des "Layes" sera étudiée. Aucun autre rejet liquide n'est attendu.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	es eaux usées du projet seront rejetées dans le réseau EU desservant le site. L'activité sur site ne génère aucun effluent industriel ni aucun déchet de production en phase exploitation.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets potentiels générés en phase chantier (terrassement pour le bassin de rétention, ...) seront évacués conformément à la réglementation en vigueur vers des filières de traitement adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site d'étude ne fait actuellement plus l'objet d'activité humaines et correspondait anciennement à un usage agricole (champs cultivé). A l'état projet, il accueillera l'activité de stockage RESOTAINER et sera imperméabilisé. L'usage de sols est donc modifié mais est cohérent avec l'usage des terrains limitrophes au Nord (zone d'activités). Le projet s'inscrit donc parfaitement dans son environnement proche et participe au développement de la zone.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet de création de bâtiment de stockage génère l'imperméabilisation d'une surface maximale de 17 685 m² et le busage d'un cours d'eau sur 12,5 m. La capacité de transit du cours d'eau sera conservée à l'état projet.
Dans l'état projet, afin de gérer le ruissellement supplémentaire du au projet, un dispositif de rétention des eaux pluviales sera mis en place conformément à la doctrine de la DDTM59. Concernant les risques de pollution de l'environnement, la vocation du site ne génère pas de pollution particulière liée au stockage. En effet, aucun élément potentiellement nocif pour l'environnement ne sera stocké sur site (aucun matériaux ou produit présentant des risques de pollution, aucun véhicule et outils motorisés, ...). Le site sera en revanche concerné par un risque de pollution chronique des eaux pluviales lié à la circulation des véhicules sur la plateforme et de pollution accidentelle (fuite de réservoir) dans une moindre mesure. Des mesures d'évitement seront prises afin d'éviter toute pollution du milieu naturel et minimiser l'impact écologique :
- raccordement du projet au réseau EU et AEP et traitement des eaux pluviales avant infiltration dans les sols,
- évacuation des déchets potentiels générés par le projet durant la phase travaux conformément à la réglementation en vigueur,
- conservation de la ripisylve en bordure de la rivière "Les Layes" à l'Est et du plan d'eau présent en bordure est (mare) (hors linéaire busé).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de sa nature (activité de stockage ne présentant pas de risque de pollution particulière) et de sa localisation (extension de la zone d'activité de la "Houssoye"), le projet s'inscrit dans le cadre du développement économique du secteur et l'usage des sols correspond à son environnement proche. Le site n'est pas localisé au sein d'une zone de sensibilité environnementale particulière et ne présente pas d'intérêt notable en termes de faune et flore : champ cultivé.
Le projet sera conçu dans le respect de la réglementation applicable pour la protection de l'environnement (Loi sur l'Eau).

Par conséquent, au regard de l'ensemble de ces éléments, il ne nous apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour le projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe complémentaire - Notice justifiant que le projet ne relève pas du régime ICPE.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✘

Fait à MARSEILLE le, 23/07/2018

Signature

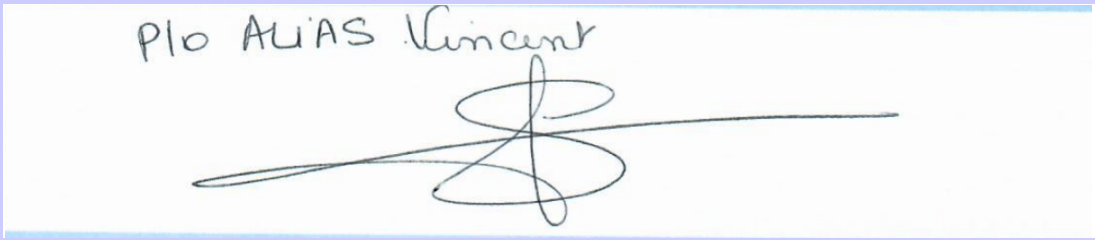

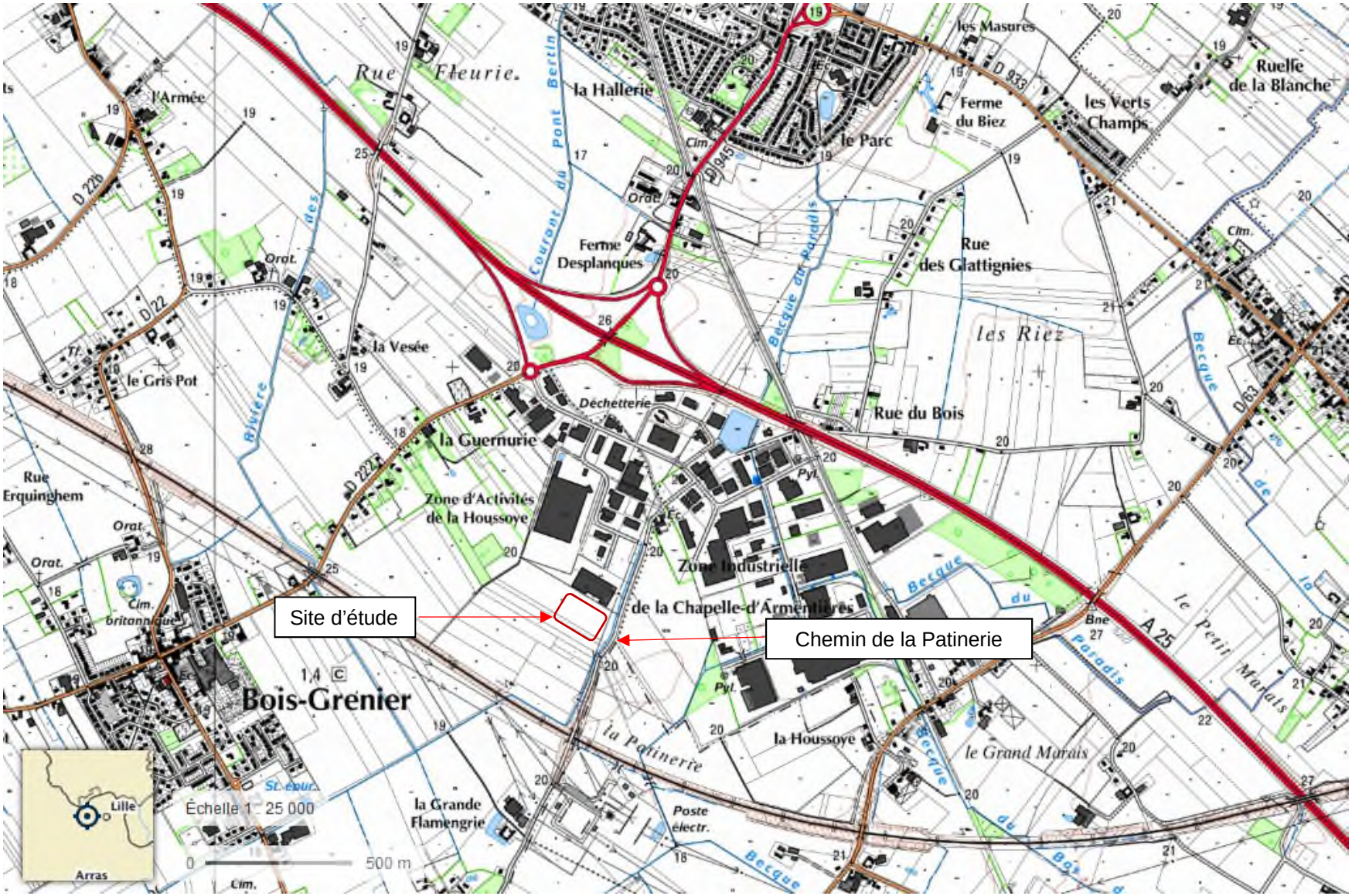

EXAMEN AU CAS PAR CAS– BOIS GRENIER (59)		Client : SA ROBERT ARNAL ET FILS
PLAN DE LOCALISATION (Fond : vue aérienne, Géoportail 2018)		
Dossier n° : 18MEEAa Version : 1.0 Établi par : SH	Échelle : Graphique Date :04/06/2018	ABO ERG ENVIRONNEMENT

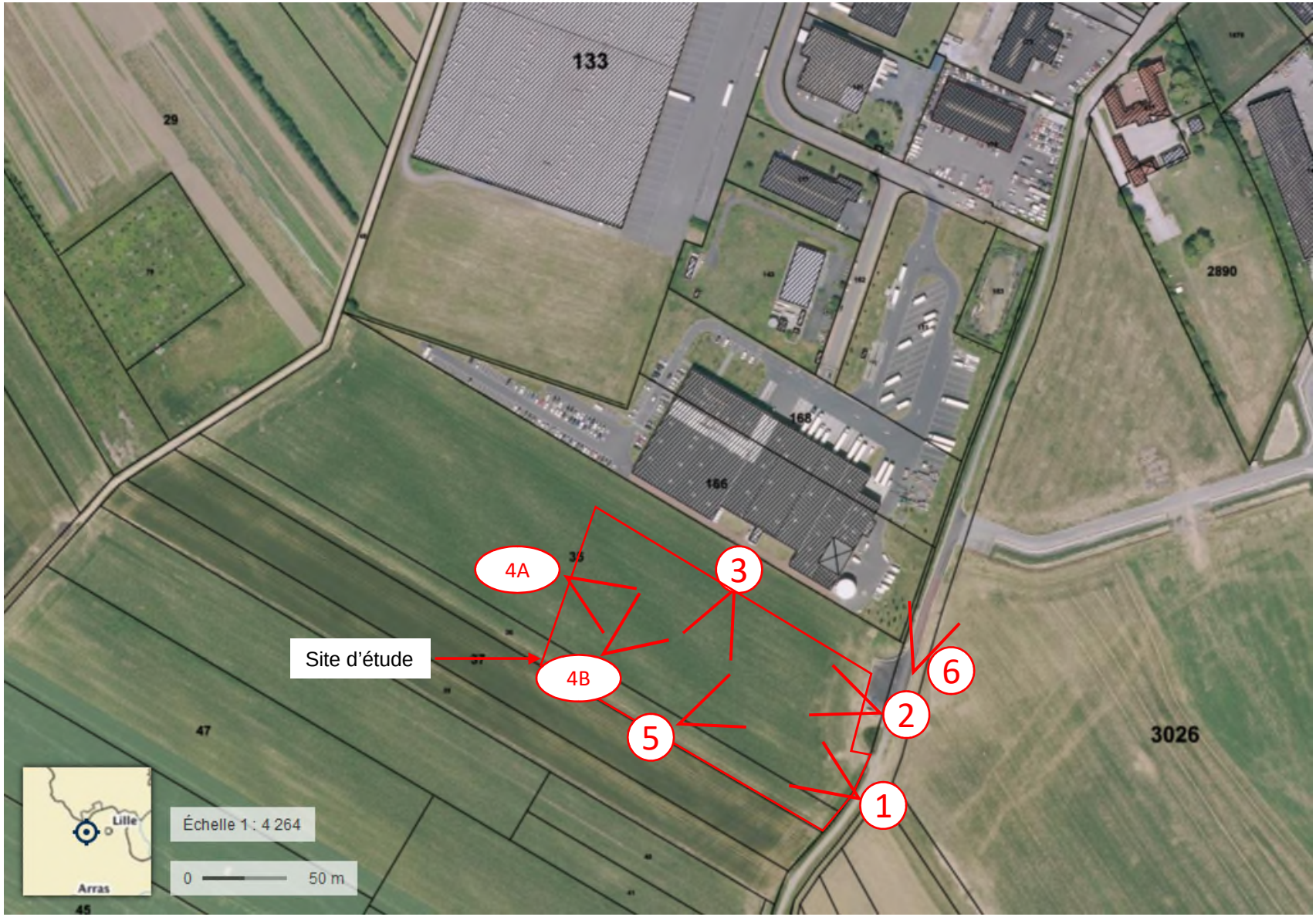

Les photographies présentées en pages suivantes sont datées du /18.

EXAMEN AU CAS PAR CAS – BOIS GRENIER (59)	Client : SA ROBERT ARNAL ET FILS
PHOTOGRAPHIES DU SITE D'ETUDE – zone d'implantation (Fond : vue aérienne, Géoportail 2018)	
Dossier n° : 18MEE180Aa Version : 1.0 Établi par : SH	Échelle : Graphique Date : /06/2018

EXAMEN AU CAS PAR CAS – BOIS GRENIER (59)

PHOTOGRAPHIES DUD'ETUDE

(Fond : vue aérienne, Géoportail 2018)

Client : SA ROBERT ARNAL ET FILS

Dossier n° : 18MEE180Aa
Version : 1.0
Établi par : SH

Échelle : Graphique
Date ://2018

ABO ERG ENVIRONNEMENT

EXAMEN AU CAS PAR CAS – BOIS GRENIER (59)

PHOTOGRAPHIES DUD'ETUDE

(Fond : vue aérienne, Géoportail 2018)

Dossier n° : 18MEE180Aa
Version : 1.0
Établi par : SH

Échelle : Graphique
Date ://2018

Client : SA
ROBERT ARNAL
ET FILS

ABO ERG ENVIRONNEMENT

EXAMEN AU CAS PAR CAS – BOIS GRENIER (59)	Client : SA ROBERT ARNAL ET FILS
ENVIRONNEMENT PROCHE DU SITE D'ETUDE (Fond : vue aérienne, Géoportail 2018)	
Dossier n° : 18MEE180Aa Version : 1.0 Établi par : SH	Échelle : Graphique Date ://2018

EXAMEN AU CAS PAR CAS – BOIS GRENIER (59)

ENVIRONNEMENT PROCHE DU SITE D'ETUDE

(Fond : vue aérienne, Géoportail 2018)

Dossier n° : 18MEE180Aa
Version : 1.0
Établi par : SH

Échelle : Graphique
Date ://2018

Client : SA ROBERT ARNAL ET FILS

ABO ERG ENVIRONNEMENT

EXAMEN AU CAS PAR CAS – BOIS GRENIER (59)

ENVIRONNEMENT PROCHE DU SITE D'ETUDE

(Fond : vue aérienne, Géoportail 2018)

Dossier n° : 18MEE180Aa
Version : 1.0
Établi par : SH

Échelle : Graphique
Date ://2018

Client : SA ROBERT ARNAL ET FILS

ABO ERG ENVIRONNEMENT

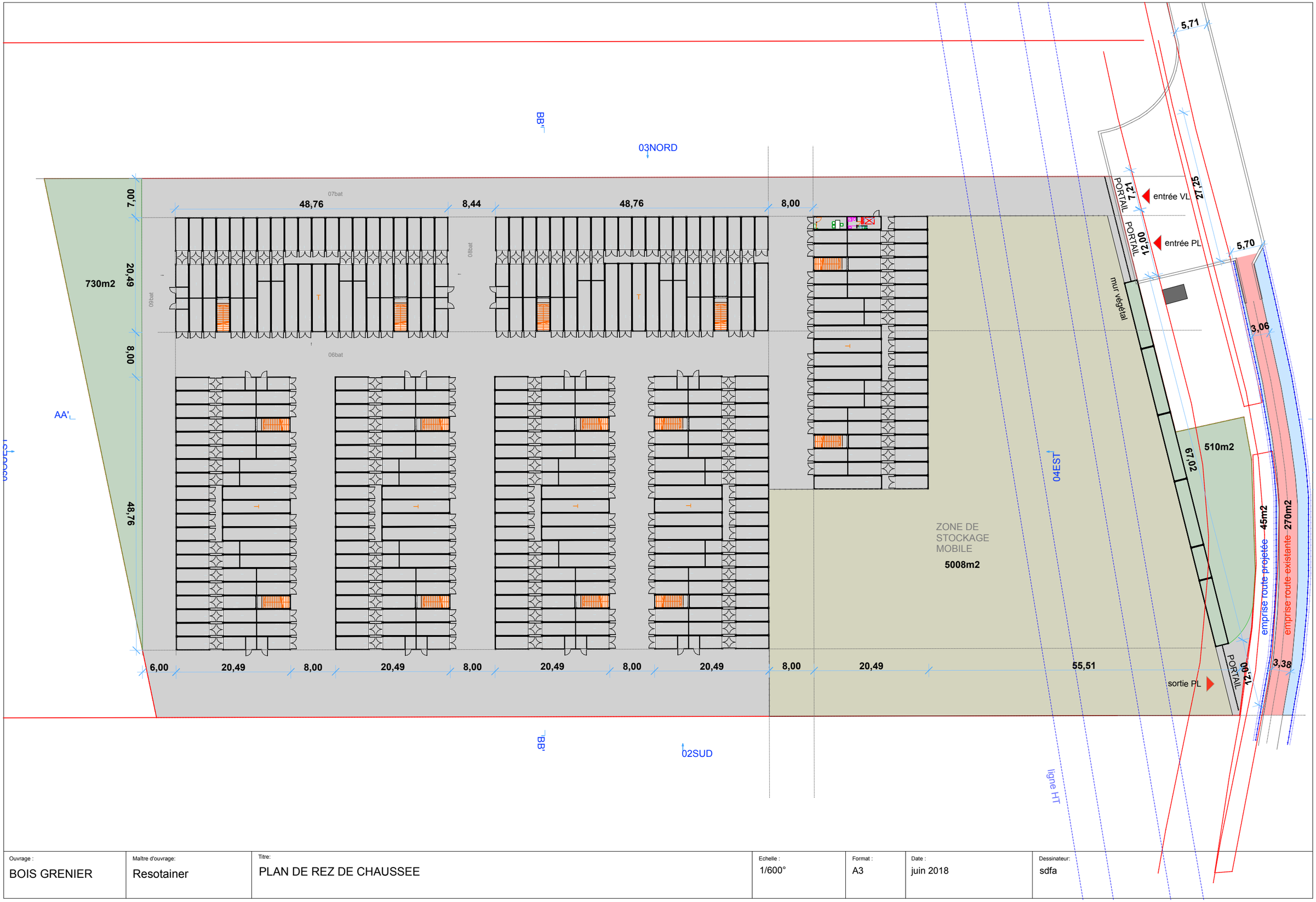

Ouvrage :	Maître d'ouvrage:	Titre:	Echelle :	Format :	Date :	Dessinateur:
BOIS GRENIER	Resotainer	PLAN DE REZ DE CHAUSSEE	1/600°	A3	juin 2018	sdfa

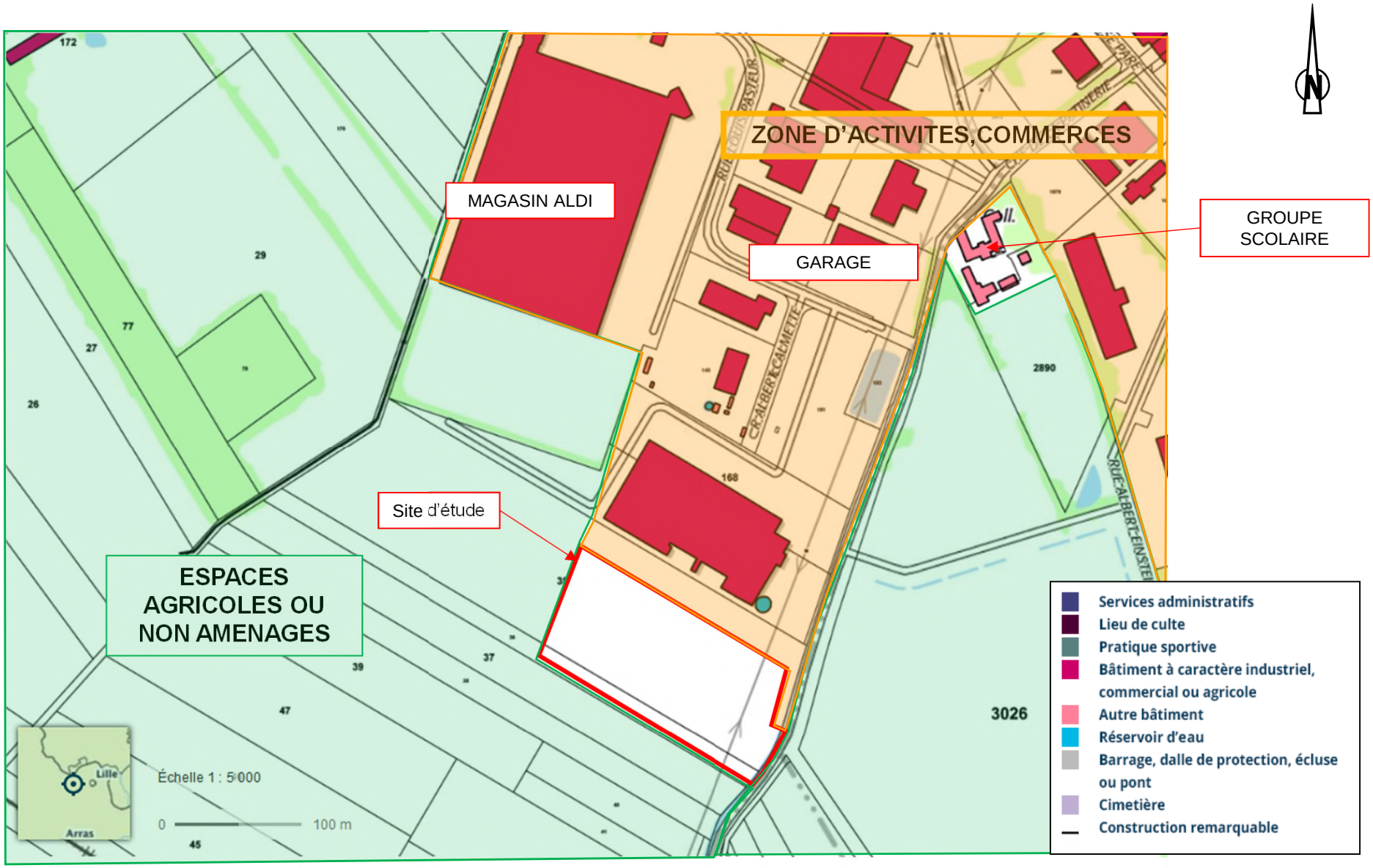

EXAMEN AU CAS PAR CAS– VEDENE (84)

PLANS DES ABORDS DU PROJET – échelle 1/5000

(Fond : vue aérienne, Géoportail 2018)

Dossier n° : 18MEE180Aa
Version : 1.0
Établi par : SH

Échelle : Graphique
Date :16/04/2018

Client : SA ROBERT ARNAL ET FILS

ABO ERG ENVIRONNEMENT

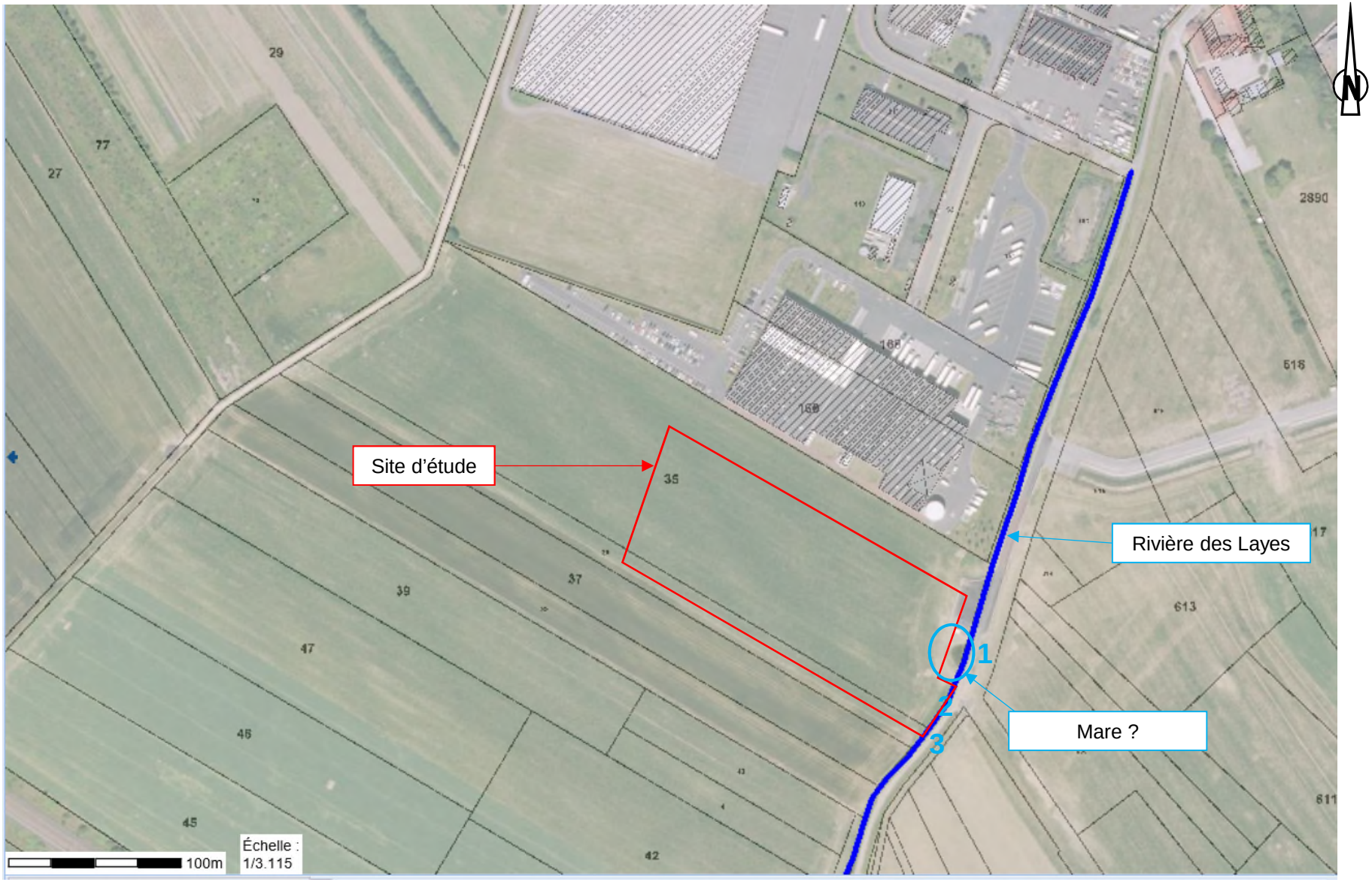

Contenu de la carte
- Annotations
- Voies d'eau caractérisées
  - Cours d'eau
  - Fossé
  - Voies d'eau - statut indéterminé

EXAMEN AU CAS PAR CAS– BOIS GRENIER (59)	Client : SA ROBERT ARNAL ET FILS
Identification des voies d'eau – échelle 1/3115 (Source : DDTM59)	
Dossier n° : 18MEE180Aa Version : 1.0 Établi par : SH	Échelle : Graphique Date :06/06/2018

EXAMEN AU CAS PAR CAS– BOIS GRENIER (59)		Client : SA ROBERT ARNAL ET FILS
Identification des voies d'eau – échelle 1/3115 (Source : DDTM59)		
Dossier n° : 18MEE180Aa Version : 1.0 Établi par : SH	Échelle : Graphique Date :06/06/2018	ABO ERG ENVIRONNEMENT

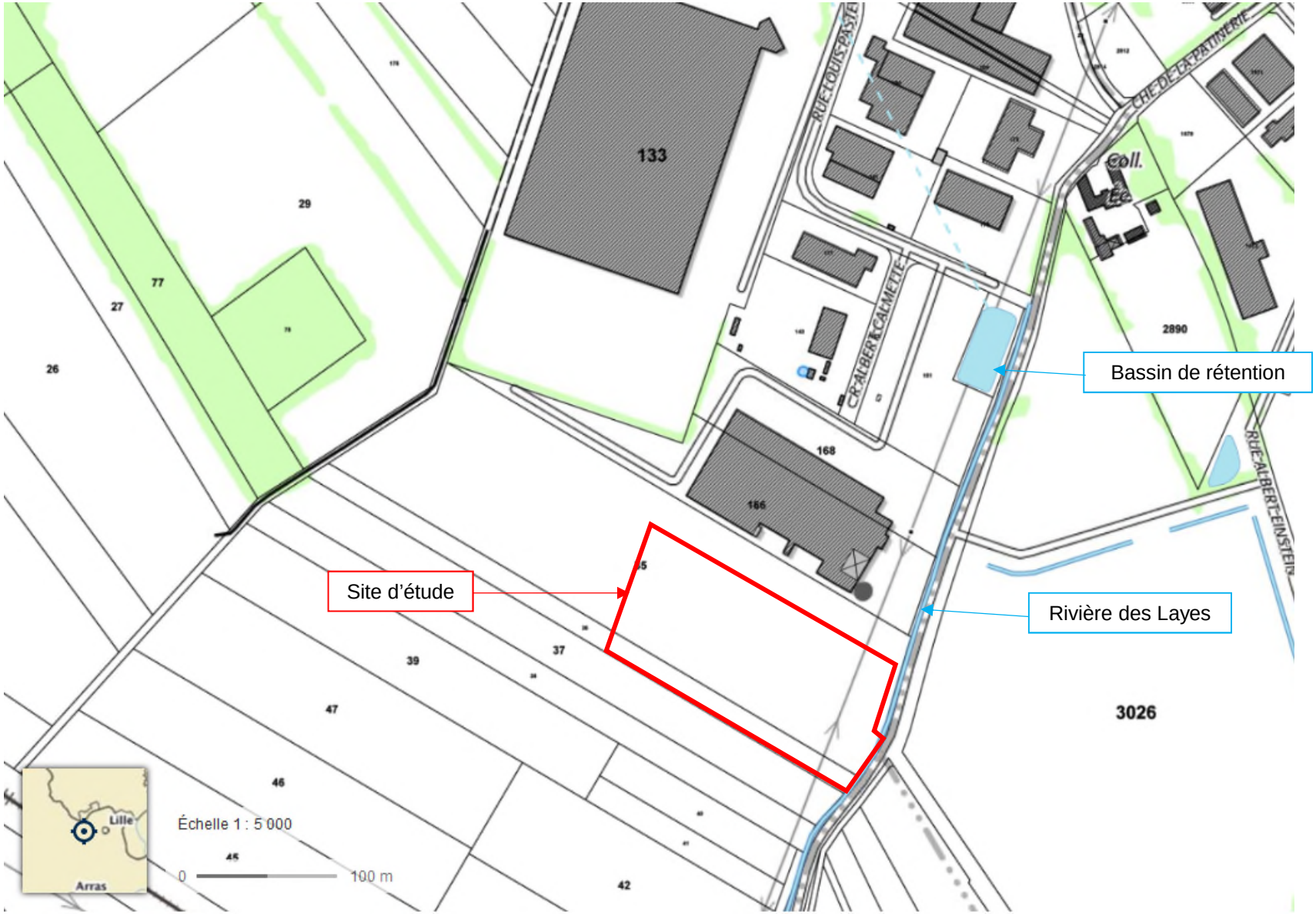

EXAMEN AU CAS PAR CAS– BOIS GRENIER (59)	Client : SA ROBERT ARNAL ET FILS
Cours d'eau/canaux– échelle 1/5000 (Source : DDTM59)	
Dossier n° : 18MEEAa Version : 1.0 Établi par : SH	Échelle : Graphique Date :06/06/2018
	ABO ERG ENVIRONNEMENT

N

ZNIEFF Type I (MNHN)

Identifiant	Nom	Services
	Prairies inondables d'Erquinghem-lys	

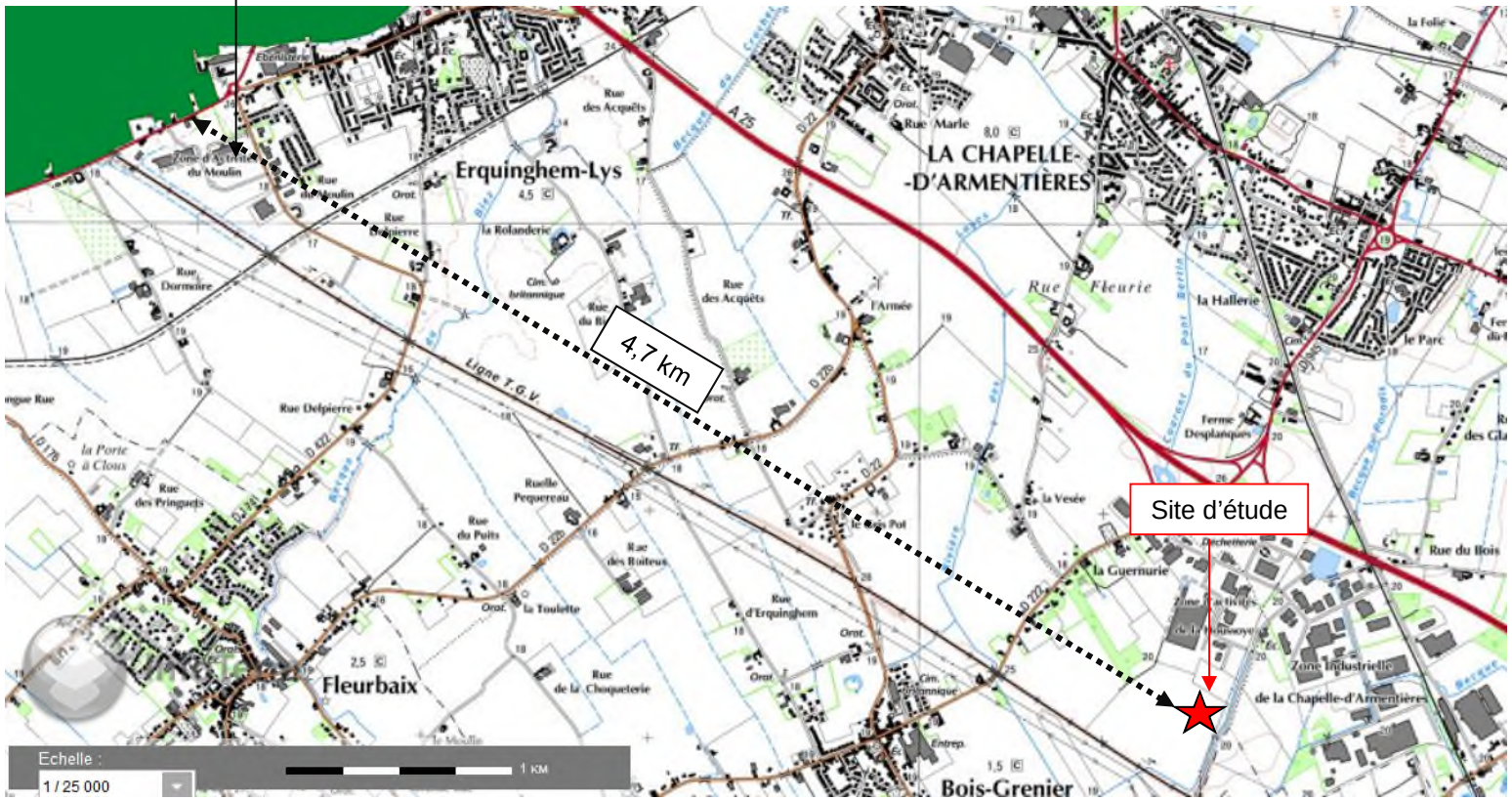

ZNIEFF de type I

ZNIEFF de type II

CAS PAR CAS – BOIS GRENIER (59)		Client : **ROBERT ARNAL ET FILS**
ZNIEFF (Infoterre)		
Dossier n° : 18MEE180Aa Version : 1.0 Etabli par : SH	Echelle : Graphique Date: 05/06/18	ABO ERG ENVIRONNEMENT

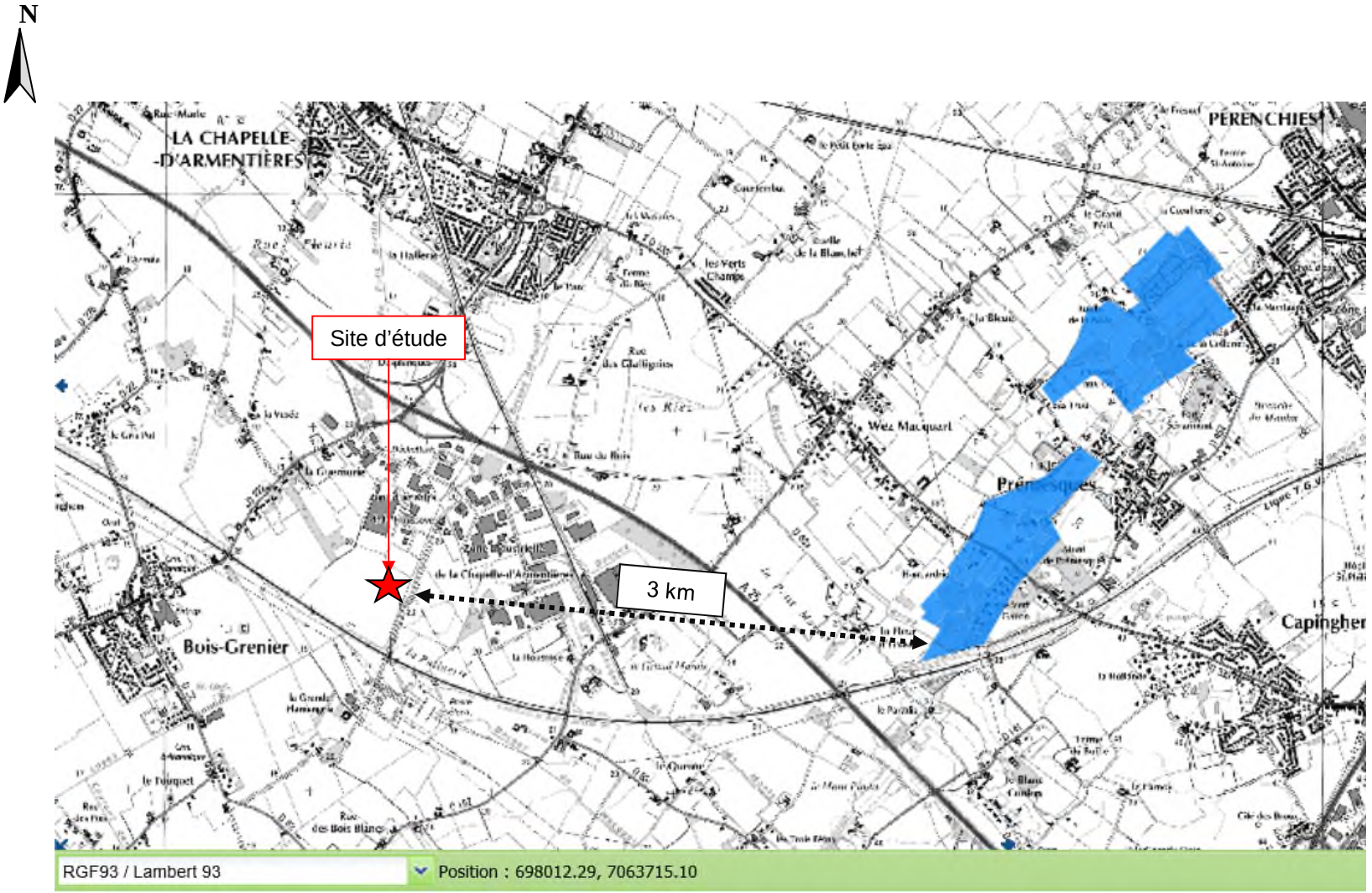

Délimitation des zones à dominante humide

Zones à dominante humide

CAS PAR CAS – BOIS GRENIER (59)	Client : **ROBERT ARNAL ET FILS**
ZONE A DOMINANTE HUMIDE (SAGE DE LA LYS)	
Dossier n° : 18MEE180Aa Version : 1.0 Etabli par : SH	Echelle : Graphique Date: 05/06/18

ABO ERG ENVIRONNEMENT

Zone de répartition des eaux

Codenatzone: 01001
Datecreationzone: 2004-02-03
Datemajzone: 2004-02-03
Nomzone: Nappe des Calcaires Carbonifères
Stzone: Validé
Typezre: ZRESout
Typezone: ZRE

CAS PAR CAS – BOIS GRENIER (59)		Client : **ROBERT ARNAL ET FILS**
ZONE DE REPARTITION DES EAUX		
Dossier n° : 18MEE180Aa Version : 1.0 Etabli par : SH	Echelle : Graphique Date: 05/06/18	ABO ERG ENVIRONNEMENT

Une justificatif de l'exploitant que le projet n'est pas une Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Monsieur/Madame,

La Société R. ARNAL et Fils, à titre d'exploitant du site de Bois-Grenier, représenté par M. Vincent ALIAS,

Déclare que le projet n'est pas concerné par la nomenclature de l'ICPE, rubrique 1510. Le projet n'est pas un entrepôt clos/couvert. Toute circulation se fait à l'air libre. Chaque bâtiment ne dépasse pas 5000 m³ de volume de stockage. Les produits stockées sont liés à un contrat qui interdit le stockage de produits dangereux, inflamables et toxiques notamment.

Les voies de 8m de large sont aménagées pour distribuer le projet et de favoriser une éventuelle intervention contre le feu.

fait à Marseille le 04 juillet 2018

SAS Robert ARNAL & Fils
37, Quai de Bosc - BP 74
34202 SETE Cedex
Tél. 04.67.18.64.80 - Fax 04.67.46.06.66
N°SIRET 582 680 781 00090